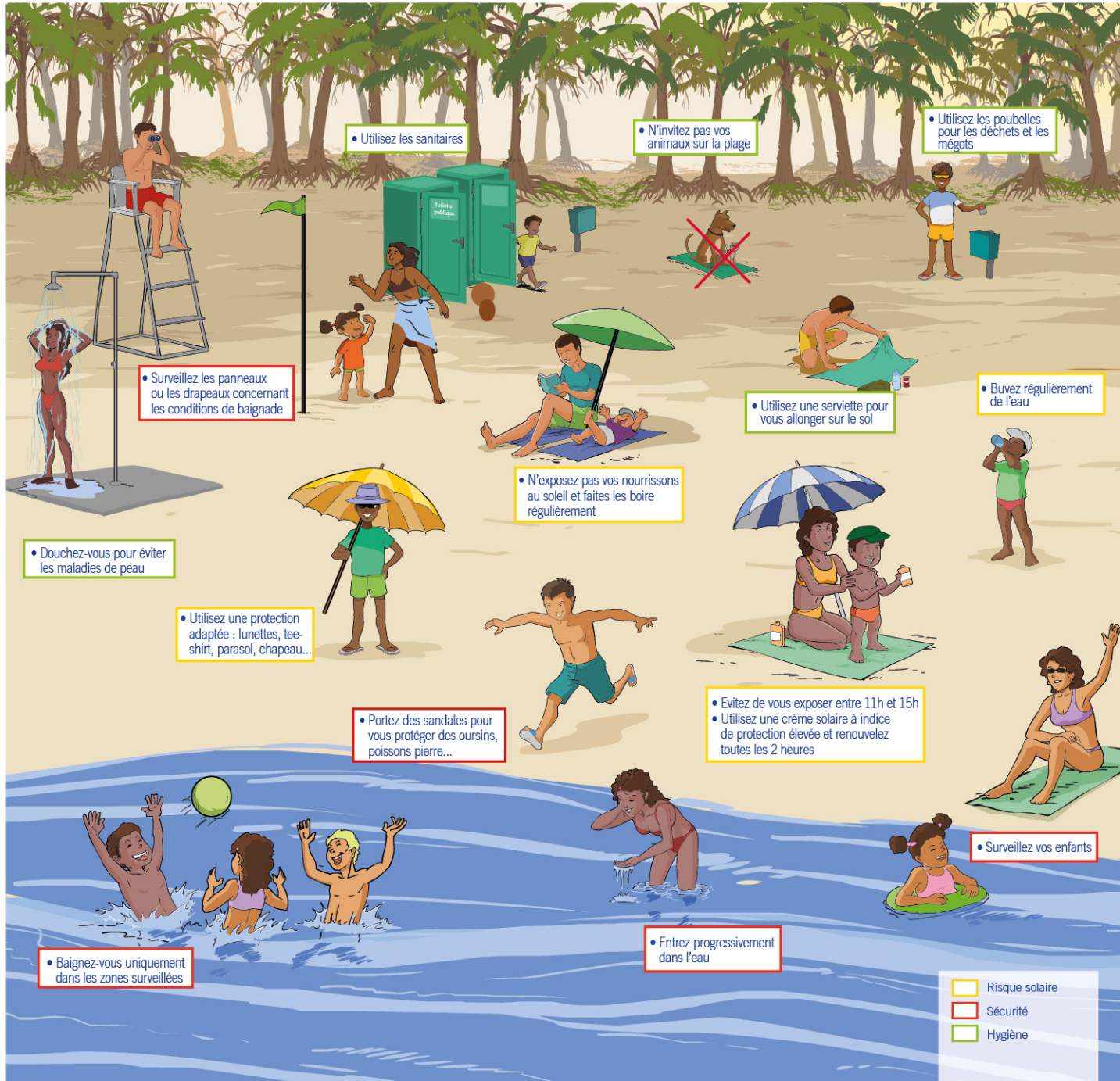


POUR QUE LA BAIGNADE RESTE UN PLAISIR



Pour la baignade en mer

- Privilégiez la pratique de la baignade dans le lagon et les zones surveillées.
- Renseignez-vous sur la houle et les courants.
- Vérifiez la couleur du drapeau de baignade.

BAIGNADE SURVEILLÉE **BAIGNADE NON SURVEILLÉE**

Pas de danger particulier Baignade dangereuse Baignade interdite En l'absence de flamme éviter la baignade

Pour plus de renseignements

- Vous pouvez trouver :
- Les résultats d'analyse sur les sites de baignade, en mairie, ou sur le site internet national : www.baignades.sante.gouv.fr
 - Des conseils de prévention : www.inpes.sante.fr
 - Des recommandations sur le risque requin : www.info-requin.re

Numéros en cas d'urgence

Numéro d'urgence européen :	112
Pompiers :	18
SAMU :	15
Police Secours :	17

Agence Régionale de Santé La Réunion
Service Santé Environnement
 2 bis, av Georges Brassens
 CS 61002
 97743 Saint-Denis Cedex 09
 tél. : 0262 97 90 00

www.lareunion.ars.sante.fr



QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La Réunion

2023/2024



CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Pour garantir notre santé, la réglementation prévoit un contrôle de la qualité des eaux de baignade qui est assuré à La Réunion par l'Agence Régionale de Santé La Réunion.

Des prélèvements sur les sites de baignade sont effectués tout au long de l'année pour analyse.

Que mesure t-on dans ces analyses ?

La laboratoire d'analyse mesure les concentrations de deux paramètres bactériologiques (entérocoques et E.coli). Les résultats de ces analyses servent à détecter les risques de pollution, due à des épisodes de fortes pluies ou à des écoulements d'eaux usées.

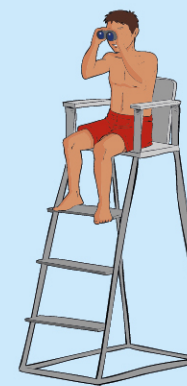
Si une pollution est détectée ?

Une recherche des causes de pollution est réalisée en lien avec les gestionnaires des sites de baignade (communes ou communauté de communes). Des mesures de gestion sont immédiatement mises en œuvre pour rétablir la qualité des eaux. Des restrictions d'usage (interdiction de baignade par exemple) peuvent être ordonnées pour éviter toute exposition des baigneurs.

Quelle est la qualité de ma zone de baignade ?

En fin de saison balnéaire, l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire donne lieu à un bilan statistique ; ce qui permet de classer chaque site de baignade, en fonction de la qualité de ses eaux.

A L'ISSUE DE LA SAISON BALNÉAIRE 2023 - 2024, LES EAUX DES SITES DE BAIGNADE EN MER RECENSÉS À LA RÉUNION SONT MAJORITAIREMENT D'EXCELLENTE QUALITÉ.



Focus

Les sites de baignade sont classés selon la directive européenne :

- ★★★★ Excellente qualité
- ★★★ Bonne qualité
- ★ Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- Non classé

